

Conditions de participation à la Colonie

Les différents points stipulés dans ce document doivent être acceptés par les parents dans le cadre de l'inscription de leur enfant à la Colonie.

1) Organisation et termes

La Colonie de Vacances à Palavas-les-Flots est organisée par l'Association « Colonie de Vacances du District de Sierre ». Le comité de l'Association (ci-après « comité ») est responsable des décisions et engagements pris au nom de l'Association. Celui-ci délègue une partie de ses tâches à la direction du séjour (ci-après « direction »).

Les participants à la Colonie (ci-après « enfants ») sont inscrits par leurs parents ou représentants légaux (ci-après « parents »).

2) Processus d'inscription

L'inscription des enfants se fait sur le site internet www.palavas.ch. Les inscriptions sont ouvertes du 20 décembre 2021 au 20 mai 2022. Passé ce délai, les inscriptions sont encore possibles dans la limite des places disponibles en contactant la direction.

La direction peut, pour des raisons qui lui sont propres, refuser des inscriptions. Néanmoins, les éventuels refus seront dans tous les cas justifiés.

Pour l'édition 2022, sont acceptés les enfants qui ont terminé la 3H et qui n'ont pas encore commencé le Cycle d'orientation (9H), soit en principe les enfants nés entre le 1^{er} août 2009 et le 31 juillet 2015.

Processus	Délais
Les parents inscrivent leur enfant sur le site www.palavas.ch .	Dès le 20 décembre, et au plus tard le 20 mai.
Les parents reçoivent par e-mail la fiche de renseignements et les conditions de participation.	Automatiquement dès réception de la confirmation d'inscription par e-mail.
Les parents impriment puis remplissent les différents documents et les renvoient avec signature par la poste.	Dès que possible, au plus tard pour le 23 mai.
La fiche de renseignements est analysée par la direction qui accepte définitivement l'inscription.	En continu, dès réception de la fiche de renseignements, mais au plus tard le 24 mai.
Les parents paient la facture reçue par e-mail.	Dès que possible, au plus tard le 15 juin.
Les parents reçoivent les diverses informations pratiques concernant la Colonie par e-mail.	Entre le 26 mai et le 14 juin.

Les parents transmettent les différents documents nécessaires au séjour (carte d'identité, etc.).	Entre le 7 et le 22 juin.
---	---------------------------

L'inscription est définitive une fois que la fiche individuelle de renseignements aura été renvoyée par les parents et validée par la direction. La facture doit être payée au plus tard le 15 juin.

3) Annulation de l'inscription

Une fois que la fiche de renseignements est validée par la direction, l'enfant est définitivement inscrit. Jusqu'au 23 mai, les demandes d'annulation sont à adresser à la direction de la Colonie qui statue au cas par cas. En principe, si l'enfant peut être remplacé, les frais d'inscription sont remboursés.

Le séjour a lieu dans un bâtiment qui est loué par l'Association. La direction doit annoncer le nombre définitif d'enfants au plus tard le 23 mai, ce qui signifie qu'à partir de ce moment-là, les annulations ne sont plus remboursées.

4) Annulation du séjour

Le comité se réserve le droit d'annuler le séjour si les conditions sanitaires, les conditions de voyage, la disponibilité du bâtiment ou des restrictions du nombre d'enfants imposées par les autorités ne permettraient pas le bon déroulement de la Colonie. Dans ce cas, la finance d'inscription sera intégralement remboursée.

5) Correspondance

La fiche de renseignements ainsi que les conditions de participation sont envoyées par e-mail. Ces documents doivent être imprimés, remplis et signés puis être retournés à l'adresse indiquée par courrier postal.

Tout le reste de la correspondance (facture, liste du matériel, circulaire d'information, heures de rendez-vous, etc.) sera envoyée par e-mail à l'adresse indiquée dans l'inscription sur le site internet.

6) Documents nécessaires

Les parents devront s'assurer que leur enfant soit en possession des documents suivants :

- Pièce d'identité (pour les enfants de nationalité suisse : carte d'identité ou passeport, pour les enfants de nationalité étrangère : carte d'identité ou passeport, livret pour étrangers, permis de séjour, etc.)
- Carte d'assurance maladie suisse au nom de l'enfant
- Carnet de vaccination et/ou carnet de santé

Tous ces documents doivent impérativement être valables durant les mois de juin et juillet 2022. Les documents doivent être originaux, les copies ne sont pas valables. Les documents pourront être déposés à la Crèche de l'Europe entre le 7 et le 22 juin.

Si un enfant ne dispose pas des documents demandés le jour du départ, il ne pourra malheureusement pas être du voyage et son inscription ne sera pas remboursée.

7) Responsabilité

En inscrivant leur enfant à la Colonie, les parents confirment que leur enfant est autorisé à quitter le territoire suisse et qu'il se trouvera durant les deux semaines du séjour sous la responsabilité de la direction de la Colonie. Ils autorisent également la direction de la Colonie à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé et à la sécurité de leur enfant.

De même, les parents garantissent que les informations inscrites sur la fiche de renseignements, qui comprend un volet médical, sont justes et exhaustives. De son côté, la direction garantit la confidentialité de toutes les informations fournies par les parents.

Cette délégation de responsabilité doit également être confirmée séparément par signature sur la fiche individuelle de renseignements.

8) Assurances

Chaque enfant doit être assuré contre les maladies et les accidents auprès d'une assurance suisse. Les parents se déclarent également prêts à prendre en charge les éventuels frais de santé et/ou de rapatriement qui ne seraient pas couverts par les assurances.

Les parents doivent également être au bénéfice d'une assurance en responsabilité civile qui couvre les éventuels dommages causés par leur enfant.

9) Covid-19

En inscrivant leur enfant à la Colonie, les parents acceptent les différentes mesures qui seront prises par le comité et la direction afin de permettre le bon déroulement du séjour. Ces mesures peuvent inclure les éléments suivants :

- Test des enfants et du personnel avant le départ, et, si nécessaire, sur place et/ou avant le retour en Suisse
- Principe du vase-clos avec limitation des interactions et activités hors du périmètre colonie – plage
- Application des gestes barrière et port du masque
- Autres mesures pouvant contribuer à la sécurité sanitaire du séjour

Les mesures qui seront mises en place lors du séjour seront décidées par le comité en tenant compte de la situation sanitaire et peuvent être adaptées en tout temps si les circonstances l'exigent.

Selon l'évolution des prescriptions relatives au passeport vaccinal en France, il est probable que les enfants qui auront déjà fêté leur 12^{ème} anniversaire le 25 juin 2022 doivent être vaccinés afin de participer au séjour.

Les parents s'engagent à respecter et à soutenir les différentes mesures qui seront mises en place afin de garantir le séjour le plus sûr possible pour l'ensemble des participants à la Colonie.

Si des parents décident d'annuler l'inscription de leur enfant en raison des mesures prises en lien avec la situation sanitaire, aucun remboursement de la finance d'inscription ne sera possible.

10) Test avant le départ

Si le comité prend la décision de d'organiser un test de dépistage du Covid-19 avant le séjour, les parents s'engagent à y faire participer leur enfant. Ce test sera organisé et pris en charge par le comité et aura lieu en principe le jeudi 23 juin.

Si l'enfant est positif au Covid-19 lors de ce test, l'enfant ne pourra pas participer à la Colonie, de même que si un membre de l'entourage proche de l'enfant est positif au Covid-19 ou en quarantaine dans les 10 jours qui précèdent le départ.

Si pour l'une de ces raisons, l'enfant ne peut pas participer à la Colonie, la finance d'inscription ne sera pas remboursée. Il convient aux parents de s'assurer individuellement contre ce genre de risques.

11) Site internet, photos et vidéos

Les parents reçoivent, courant juin, les informations de connexion pour le site colo.palavas.ch pour l'édition 2022. Sur ce site privé seront publiées des photos et vidéos du séjour. Les parents s'engagent à ne pas fournir les informations de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe) à des personnes qui ne doivent pas y avoir accès.

Les parents acceptent également que les photos et vidéos sur lesquelles peuvent apparaître leur enfant soient utilisées à des fins de promotion pour les séjours des années suivantes ainsi que dans le cadre de recherches de fonds (site internet, brochures, etc.). Il va de soi que les photos qui seront utilisées sur des supports publics seront soigneusement sélectionnées (pas de photos d'enfants de proche en maillot de bain, etc.).

Par ma signature, j'accepte les points stipulés dans les présentes conditions de participation.

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom de la personne signataire :

Lieu et date :

Signature :

Ce document signé doit être renvoyé par courrier postal avec la fiche individuelle de renseignements à l'adresse suivante :

Colonie de Vacances du District de Sierre, 3960 Sierre

(Il n'y a pas de mention de rue ou de case postale car il s'agit d'une adresse d'Association)

Ce document est disponible sur le site internet www.palavas.ch.